

BREVET D'ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL RINK HOCKEY

Présentation.

LE BREVET D'ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL est le deuxième niveau de diplôme de la FFRS, le premier étant le Brevet d'Initiateur Fédéral BIF. Il est spécifique à la discipline.

Le BEF RINK-HOCKEY est la reconnaissance fédérale d'une compétence d'entraîneur capable d'initier et d'entraîner des hockeyeurs de l'école de hockey aux premières compétitions de niveau régional.

1. PROTOCOLE GÉNÉRAL

LA FORMATION EST RÉGIONALE : la formation à ce diplôme s'inscrit dans le cadre d'une politique à la fois de développement et de proximité, elle a donc lieu à l'échelon régional. Si le nombre de candidats s'avère insuffisant dans une région, la formation peut se faire, à titre exceptionnel, dans le cadre d'un regroupement interrégional.

LA FORMATION EST ENTIÈREMENT GRATUITE : pas de frais d'inscription, pas de frais de formation, hormis les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires.

LA FORMATION EST OBLIGATOIRE pour valider les unités de compétences.

LA CERTIFICATION EST FACULTATIVE : il est possible de suivre la formation sans passer les épreuves de validation des compétences.

I. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Demande.

La mise en place d'une formation BEF fait l'objet d'une demande de la **ligue** auprès de la Commission Enseignement. A défaut de la ligue ou en cas de défaillance de celle-ci, le **comité régional de rink-hockey** a les mêmes prérogatives pour faire cette demande, organiser la formation ou la déléguer à **un club support**.

Attribution.

1. La Direction Technique Nationale missionne **Fabien SAVREUX**, cadre d'Etat, correspondant des formations BEF en rink-hockey.
2. La Commission Enseignement est destinataire des demandes des organisateurs déclarés, affiche l'ensemble des informations sur le site Internet fédéral, et assure la liaison avec le correspondant formation de la discipline.
 - Elle prend en charge la formation initiale et continue des formateurs régionaux.
 - Elle convoque les formateurs, édite les contrats de travail, règle les vacations le cas échéant, et prend en charge la totalité des dépenses engagées par eux, dans le cadre de leurs missions.
 - Elle met à disposition gratuitement les outils de formation (supports de cours, CD, manuels ...), à destination des formateurs et des stagiaires.
 - Elle valide les résultats, et envoie les diplômes.
3. La structure organisatrice (ligue, comité régional, ou club) assure l'organisation administrative et logistique de l'action.
 - Elle diffuse l'information (calendrier, implantations géographiques, etc ...).
 - Elle convoque les stagiaires.
 - Elle met à disposition les installations (salles de cours et sites de pratique) ainsi que le matériel pédagogique nécessaire.
 - Elle organise la présence des patineurs comme supports pédagogiques.

A l'instigation de la structure support, une grande souplesse logistique est laissée, en fonction des contingences et des disparités régionales ou locales, dans l'organisation des différents modules.

NB : dans le cas d'une organisation club, cette action fait impérativement l'objet d'une validation par la Commission Enseignement et d'une information auprès de la ligue ou du comité régional.

4. Le correspondant BEF rink-hockey, désigné par le DTN, **Fabien SAVREUX**, est l'interlocuteur privilégié de la Commission Enseignement.
- Il a la charge d'identifier et de constituer, régionalement, le réseau de formateurs.
 - Il coordonne l'ensemble des actions de formation et d'évaluation.
 - Il gère la mise en place de l'action.
 - Il prend contact avec la (ou les) structure(s) organisatrice(s).
 - Il reçoit les inscriptions et les dispatche aux organisateurs concernés.
 - Il vérifie que les volumes de formation et les modalités d'évaluation respectent scrupuleusement le cahier des charges fédéral.
 - Il centralise les retours de formation et d'évaluation, en fait les bilans.
 - Il transmet l'ensemble des résultats à la Commission Enseignement.

Evaluation.

Les formateurs et les membres du jury sont les cadres techniques de la Fédération et des Brevetés d'Etat RINK-HOCKEY, spécialistes de la discipline.

Arbitrage.

Tous les cas non prévus dans ce cahier des charges, spécifique rink-hockey, font l'objet d'une étude attentive, suivie d'une prise de décisions de la Commission Enseignement.

II. INSCRIPTION

Conditions et formalités d'inscription.

1. Etre licencié(e) à la FFRS à l'inscription.
2. Etre âgé(e) de **18** ans au moment du passage de la dernière unité de compétence, l'UC5.
3. **Adresser la fiche d'inscription** téléchargeable sur le site internet fédéral (rubrique formation) à **Fabien SAVREUX***, correspondant des formations BEF en rink-hockey.



- **Le BIF** n'est pas nécessaire au moment de l'inscription.
 - Il est **FACULTATIF** pour les stagiaires qui ne suivent que la formation.
 - Il est **OBLIGATOIRE** pour les candidats qui passent les épreuves, ils doivent en être titulaires au moment de la validation de la dernière unité de compétence.
- **Le BEES Roller** et le **CS Roller** dispensent de ce préalable.

* Fabien SAVREUX : 30, route de Serques 62910 MOULLE
fabiensavreux@aol.com
☎ : 06 07 54 79 13

III. STRUCTURATION DU DIPLÔME

Modules de formation et d'évaluation.

Les modules sont des temps de formation, d'évaluation et de validation des compétences. Ils se déroulent, selon les cas, sur des temps régionaux ou locaux.

Leur nombre, leur volume et leurs contenus sont spécifiques à la discipline rink-hockey.

Unités de compétences.

Les unités de compétences (UC) sont au nombre de 5, ne donnent pas lieu à une notation, elles sont accordées ou non en fonction du niveau des prestations.

Dispense.

La qualification d'arbitre régional dispense de l'UC4.

Admission.

Pour valider le diplôme, il faut réussir l'ensemble des 5 UC.

Il est possible de passer des unités de compétences manquantes pendant les modules correspondants d'une future session du BEF rink-hockey.

Cette règle ne s'applique pas aux candidats ayant validé une partie des anciennes unités de formation (UF) lors de sessions du BEF antérieures à la rénovation 2009 ...

Dispositions particulières concernant les diplômes d'Etat.

- Au niveau IV des diplômes d'Etat, dans le cadre du Certificat de Spécialisation Roller, le BEF rink-hockey peut permettre un allègement de formation de l'UC2 module rink-hockey.
- Au niveau III des diplômes d'Etat, le BEF rink-hockey dispense des exigences préalables à l'entrée en formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS), mention Roller.

IV. FORMATION CONTINUE.

L'obtention des diplômes fédéraux ne constitue pas une fin en soi ...

La certification est, à la fois, la reconnaissance d'un niveau de compétences et le début du processus de formation permanente.

2. VOLUME ET CONTENUS DE FORMATION

Préambule.

La formation est ouverte à tous. Elle est obligatoire, dans l'ordre chronologique des modules, afin de valider successivement les différentes UC. La non acquisition de l'une d'elles n'entrave pas la poursuite du parcours à condition d'enchaîner le module et l'unité de compétence suivants, sans sauter d'étapes.

Le volume de la formation et de l'évaluation s'étale sur **1 saison sportive**, et comprend 4 modules. Les dates sont intégrées dans le calendrier national.

Module 1 : 1 journée et 1/2.

Formation.

- Présentation du rink-hockey.
- Initiation technique individuelle du joueur de champ.
- Pédagogie : méthodologie et outils de l'entraînement.
- Logique de développement dans un projet de club.

Module 2 : 1 journée et 1/2.

Formation.

- Initiation technique individuelle du joueur de champ (suite 1).
- Initiation gardien de but.
- Pédagogie : planification de l'entraînement.
- Accompagnement sur les dossiers.

Module 3 : 4 journées.

Formation.

- Observation, étude de cas.
- Initiation technique individuelle joueur de champ (suite 2).
- Initiation gardien de but (suite).
- Initiation technique collective.

Evaluation : UC1, UC2, UC4.

Module 4 : 1 journée.

Evaluation : UC3, UC5.

3. DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES

UC1 : Savoir enseigner les éléments techniques en rink-hockey.

(Durée 40 minutes).

L'épreuve porte sur l'organisation d'une séquence d'entraînement de 20 minutes dont le thème est tiré au sort. Le candidat dispose d'un temps préalable de 20 minutes lui permettant de faire une préparation écrite de cette séquence.

L'épreuve comporte donc 2 temps.

1. La préparation écrite (durée 20 minutes).
2. La conduite de la séquence (durée 20 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'UC1 est acquise ou pas.

UC2 : Savoir évaluer une prestation technique en rink-hockey.

(Durée 25 minutes).

L'épreuve porte sur la rédaction et la présentation d'une étude de cas établissant :

- le diagnostic technique d'un joueur de champ ou d'un gardien de but observé pendant la durée du stage (poste tiré au sort) ;
- des propositions d'entraînement individualisé tenant compte du niveau identifié.

L'épreuve comporte 3 temps.

1. L'observation du joueur ou du gardien de but, désigné par tirage au sort et la rédaction de l'étude de cas (durée du stage).
2. L'exposé oral de ses observations et de ses propositions (durée 10 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 15 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'UC2 est acquise ou pas.

UC3 : Savoir organiser et planifier les entraînements en rink-hockey.

(Durée 15 minutes).

L'épreuve porte sur la présentation d'un dossier portant sur les entraînements réalisés par le candidat dans son club, au cours de la saison en cours, comprenant :

- le cadre spécifique et le contexte sportif de l'équipe entraînée (1 page maximum),
- 10 fiches de préparation de 10 entraînements successifs de l'équipe.

L'épreuve comporte donc 2 temps.

1. La présentation du dossier (durée 5 minutes).

2. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'**UC3** est acquise ou pas.

UC4 : Connaître la réglementation technique (code d'arbitrage) et sportive (CNRH).

(Durée 20 minutes).

Le candidat répond à un questionnaire de 30 questions à choix multiples (QCM), selon un barème fixé à l'avance.

➤ Bonne réponse : 1 point.

➤ Pas de réponse : 0 point.

➤ Mauvaise réponse : - 1 point.

L'**UC4** est acquise à partir de 15 points.

UC5 : Savoir élaborer et soutenir un projet d'animation ou un projet de développement de club.

(Durée 15 minutes).

Le candidat présente un dossier sur un projet d'animation ou de développement d'un club de 10 pages maximum, sans annexes.

L'épreuve comporte 2 temps.

1. La présentation du projet (durée 5 minutes).

2. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

Ce dossier inclut :

- le cadre général du club (4 pages maximum) : moyens humains et matériels, répartition et évolution du nombre de licenciés, organisation des créneaux d'utilisation des salles (école de patinage, loisirs, compétitions), analyse critique de la situation,
- la description du projet d'animation ou de développement (6 pages maximum) : déroulement de l'opération, objectifs quantitatifs et qualitatifs visés, résultats obtenus.

En fonction de la prestation du candidat, l'**UC5** est acquise ou pas.

NB : le candidat doit obligatoirement envoyer son dossier par mail au correspondant de formation et par courrier (2 exemplaires), aux membres du jury **15 jours avant la date du module 5**.

4. ADMISSION

Pour être titulaire du BEF RINK-HOCKEY, le candidat doit réussir l'ensemble des **5 UC**.